



DELIBERATION 2019-20

LE VINGT MARS DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATORZE MARS DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – M. MASSON M. - M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. – M RIO F. - Mme SALOMON ML. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme AURIAC A. procuration à M. GUIRAUD I. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A.

ABSENT : M. CARABASSE P. – Mme ESCRIG C.

Monsieur Jean-François PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis

La commune de Saint Jean de Védas est confrontée à la multiplication des chats errants.

Afin de limiter la prolifération des chats errants, la municipalité souhaite mettre en place une collaboration avec la fondation 30 millions d'amis afin de mener des campagnes de capture et de stérilisation.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis qui fixe les engagements de la ville et de l'association en matière de capture et de stérilisation des chats errants, ainsi que leurs obligations financières.

Cette convention est établie pour 100 chats.

VU l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime,

CONSIDERANT la nécessité de mettre en place des campagnes de stérilisation pour limiter la prolifération des chats errants sur la commune.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITÉ
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la fondation 30 millions d'amis

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à la participation financière de la commune sont prévus au chapitre 65 du budget 2019

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

